

**Nombre de conseillers**

En exercice : 27

Présents : 23

Absents : 4

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 3

Votants : 26

- dont « pour » : 25

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-200072304-20180925-D2018203-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2018

Publication : 26/09/2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix huit, le vingt cinq septembre à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 20 septembre se sont réunis dans les locaux de la maison de la vallée à Barcelonnette sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie.

**PRESENTS** : Mmes VAGINAY Sophie, ANDRE Michèle, ALLEMANDI Florence, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, STUPNICKI Josiane, ESPANET Martine (*départ après la question diverse n°1*), OKROGLIC Dominique, MM. BOUGUYON Yvan, FRELASTRE Jean-Michel, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BAGUE Patrice, BERCHER Francis, , MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel (*départ après la question diverse n°1*), BEHETS Jan, BULTEL Jean-Pierre, TRON Jean-Michel (*départ après la question diverse n°1*), MASSE Roger (*départ après la question diverse n°1*) et M. FERRON Jean.

**EXCUSES** : Mme PIGNATEL Agnès ayant donné pouvoir à M. MILLION-ROUSSEAU Daniel, M. BOUVET Patrick ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie et M. NICOLAS Yves ayant donné pouvoir à M. FERRON Jean

**SECRETARE DE SEANCE** : Mme ANDRE Michèle.

## Délibération n°2018/203

### **OBJET : MISE EN ŒUVRE D'UNE NOUVELLE POLITIQUE DE GESTION DES DECHETS SUR LE TERRITOIRE DE LA CCVUSP SUR LA PERIODE 2018-2021.**

Le Conseil de Communauté,

**CONSIDERANT** que l'augmentation annoncée des coûts de traitement des déchets et de la Taxe Générale des Activités Polluantes (TGAP) va avoir un impact direct sur le coût de gestion des déchets et par là même sur le taux de la TEOM ;

**CONSIDERANT** que les efforts réalisés depuis dix ans sur notre territoire pour réduire les tonnages d'ordures ménagères n'ont pas réussi à compenser l'augmentation des coûts de gestion ;

**CONSIDERANT** que, sur cette même période, le tri sélectif permettant la valorisation des déchets a peu progressé alors même que le volume de déchets déposé en déchetterie a quant à lui doublé ;

**CONSIDERANT** que la CCVUSP doit changer sa politique de gestion des déchets afin d'en optimiser les coûts tout en préservant son environnement ;

**CONSIDERANT** qu'à la fin de l'année 2018, la plupart des contrats qui lient la CCVUSP aux prestataires de services et éco-organismes seront échus, laissant ainsi des marges de manœuvre pour innover et changer de portage ;

**VU** la note cadre ci-annexée, établie par le vice-Président chargé des travaux, faisant ressortir la nécessité d'atteindre un triple objectif :

1. **Anticiper** les hausses pour maintenir, au moins, la TEOM à son niveau actuel voire la diminuer, si possible, après validation de notre gestion,
2. **Participer** au mieux au mouvement décliné à tous les niveaux de notre société pour répondre aux engagements issus des Grenelle pour de l'environnement et visant à nous inscrire dans une économie de type circulaire,
3. **Améliorer** de manière concrète notre cadre de vie, ce qui augmentera d'autant l'attractivité touristique de notre territoire.

**VU** les actions proposées dans le tableau synoptique ci-annexé visant à atteindre ces objectifs sur la période 2018-2021 ;

**CONSIDERANT** que certaines de ces actions ont d'ores et déjà été décidées comme :

- l'adhésion de la CCVUSP au SYDEVOM 04, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018, qui permet ainsi une mutualisation des moyens humains et matériels ainsi qu'une renégociation des contrats avec les différents prestataires visant à l'obtention de gains financiers substantiels et à des économies de fonctionnement,

- le nouveau mode de fonctionnement de la déchetterie avec un accès par badge dès le 1<sup>er</sup> octobre 2018,
- la participation financière des professionnels pour leurs déchets non valorisables, effective au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et qui devrait, à très court terme, dégager des moyens financiers significatifs,

**CONSIDERANT** d'une part, que l'**extension de consignes de tri (ECT)** au niveau départemental à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 et le **passage au Bi-Flux** (verre et emballages-papier) va faciliter le tri pour les citoyens ;

**CONSIDERANT**, d'autre part, que l'optimisation de la collecte des déchets passe par la mise en place de **Points d'Apport Volontaire (PAV)** et la généralisation de la **collecte des OM en colonnes** (aériennes ou semi-enterrées) ;

Vu l'avis favorable de la commission des travaux réunie le 17 septembre 2018 ;

Sur proposition du vice-Président chargé des travaux,

Après délibéré,

A la majorité des membres présents, M. BOUVET au travers du pouvoir donné à Mme VAGINAY s'étant abstenu,

- **VALIDE** le plan d'actions présenté en annexe.
- **DECIDE** le changement du mode de collecte des OM sur le territoire de la CCVUSP avec la mise en place d'environ 120 points d'apport volontaire d'ici 2021, constitués, selon le lieu, de colonnes aériennes et/ou semi-enterrées.
- **DECIDE** que cette opération débutera le 1<sup>er</sup> avril 2019, en même temps que l'extension des consignes de tri mise en œuvre par le Département, et se fera progressivement par zones géographiques (zone A: vallée, zone B: Barcelonnette, Uvernet, Enchastrayes), jusqu'en 2021, en fonction des capacités d'investissement de la CCVUSP.
- **DIT** que les crédits afférents à l'achat des colonnes aériennes et semi-enterrées seront inscrits, chaque année, à l'article 21578 du budget principal de la CCVUSP.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,  
Mme VAGINAY Sophie.



C.C.V.U.S.P

*séance du 25 septembre 2018*